



ECPM
69, rue Michelet
93 100 Montreuil
France

Tel : 00 33 1 57 63 03 57
Fax : 00 33 01 80 87 70 46
Email : ecpm@abolition.fr
<http://www.abolition.fr>

Siège social
ECPM
53 rue Patay
75013 Paris

Association loi 1901
SIRET 433 508 314 00047
APE 9499Z

membre fondateur/
Bureau exécutif de la



Après trois mises à mort survenues aujourd'hui, ECPM (Ensemble contre la peine de mort) demande l'arrêt immédiat des exécutions dans la bande de Gaza

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 31 mai 2016

Le procureur général de Gaza, Ismaïl Jaber, a annoncé ce matin l'exécution de 3 personnes déclarées coupables de meurtre. Une décision qu'il a justifiée comme nécessaire pour « *sauvegarder le système social* » dans l'enclave de Gaza. Une nouvelle fois, c'est donc l'argument de la peine de mort comme instrument de dissuasion qui est avancé.

Le Hamas avait déjà annoncé la semaine passée son intention d'exécuter publiquement 13 personnes dans la bande de Gaza. Human Rights and Democracy Media Center (SHAMS), notre partenaire palestinien, avait redouté, dans un communiqué, les « *dégâts importants* » causés par ces exécutions sur « *la cohésion sociale et la sécurité de la communauté* » à Gaza. Shams rappelle également que l'application de la peine de mort sans ratification par le président de l'Autorité Palestinienne représente un « *crime politique* ».

« *Les exécutions publiques sont partout un outil de propagande et de terreur, en particulier contre sa propre population. Gaza rivalise, en nombre d'exécutions rapportées à la population, avec l'Arabie Saoudite ou l'Iran, deux pays pourtant déjà au sommet des records d'exécutions ces dernières années. Il faut stopper cette horreur* », a déclaré Raphaël Chenuil-Hazan, directeur général d'ECPM.

Rappel des faits :

Depuis 2007, le Hamas contrôle la bande de Gaza sans reconnaître la légitimité de l'Autorité Palestinienne (AP). Selon la loi palestinienne, la peine de mort peut être appliquée pour des faits de trahison, de meurtre et de trafic de drogue, et les exécutions doivent être préalablement validées par le président de l'AP. Selon Shams, plus de 181 personnes ont été condamnées à mort depuis la création de l'AP en 1994. Parmi elles 35 ont été exécutées, dont 33 dans la bande de Gaza. Les plus récentes remontent à la guerre de 2014. 6 hommes avaient alors été abattus par un peloton d'exécution issu de la branche armée du Hamas.

Ces dernières exécutions interviennent dans un climat tendu dans la région. En Israël, le député Avigdor Lieberman a demandé l'application de « *la peine de mort pour les terroristes* » comme condition à son entrée dans le gouvernement. M. Lieberman a finalement retiré sa demande avant d'être nommé, le 25 mai dernier, ministre de la défense.

Contact presse

Bérangère Portulier, Responsable communication ECPM
Tél : +33 1 80 87 70 52
bportalier@abolition.fr